

Compte rendu de la séance

du jeudi 28 janvier 2021

Date de convocation 22/01/2021

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ (président de séance), Lydie DE ARRIBA, Stéphanie DEVOS, Victoria GOBLET, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Excusé : Nicolas PIC

Secrétaire(s) de la séance: Karine PHALIPPOU

Ordre du jour:

- Travaux sur la salle des fêtes : demande de subvention
- Compétence assainissement collectif :
 - convention de prestation de service
 - désignation d'un référent
 - travaux prévisionnels
- Sécurité routière
- Questions diverses

Avant d'entamer les délibérés, nous allons procéder au vote du secrétaire de séance.
Karine PHALIPPOU est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient également d'approuver la rédaction du compte rendu de séance du 14 décembre 2020.

Pour : 14

Contre: 0

Abstention : 0

Délibérations du conseil:

Travaux de rénovation de la salle des fêtes-Demande de subvention DETR (DE 2021_002)

Afin de la maintenir en bon état d'usage, la salle des fêtes, monsieur le Maire propose d'engager des travaux de rénovation.

Il apparaît urgent de :

- modifier un mur de façade de la salle fait, de bois et de menuiseries, fortement altéré par le temps et les pluies.
- remanier la toiture pour éviter des infiltrations et maintenir sa longévité.
- changer des menuiseries pour répondre aux conditions d'accessibilité
- travaux de dallage sur les terrasses extérieures en vue de répondre aux conditions d'accessibilité
- poser du grillage sur la murette extérieure afin de sécuriser et de supprimer le risque de chute

Afin de réaliser ces travaux plusieurs lots sont nécessaires :

- un lot menuiserie
- un lot maçonnerie
- un lot toiture

Après consultation, 3 devis ont été retenus pour un montant global de 44 198.59 € HT

La commune prévoit le plan de financement, ci dessous :

- Département FDT 20 % soit 8 839.72 €
- Région FRI 30 % soit 13 259.58 €
- Etat DETR 30% soit 13 259.58 €
- Autofinancement 20 % soit 8 839.71 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'Etat pour bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au dépôt du dossier

Convention de prestation de service pour la compétence assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET est compétente en matière d'assainissement collectif.

Par conséquent, la communauté d'agglomération propose aux communes de recourir à une prestation de service pour gérer certaines tâches liées à cette compétence.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention.

Après réflexion, l'assemblée souhaite avoir de plus amples renseignements sur certains points (responsabilité, objectifs, certificat de conformité, contrôle des branchements, gestion administrative...)

Il est décidé à l'unanimité de reporter le vote à une prochaine séance après réception d'un projet de convention abouti.

Sécurité routière

Un groupe de travail s'est constitué pour programmer la sécurisation des voies de la commune.

Plusieurs projets sont à l'études en fonction de leur localisation (bande rugueuse, coussin berlinois, ralentisseurs, radar pédagogique...)

Questions diverses :

- défibrillateurs : suite à la séance du 14 décembre 2021, Monsieur le Maire a consulté plusieurs entreprises pour l'achat d'un Dispositif Automatique Externe (DAE).

Deux solutions s'offrent à nous :

- l'achat d'un DAE avec un contrat de maintenance annuel
- la location mensuelle avec maintenance journalière

Après réflexion, l'assemblée choisit un DAE en location.

Monsieur le Maire est chargée de prendre contact avec l'entreprise concernée pour la mise en place de ce dernier.

- affaires en cours :

Monsieur le Maire tient à faire un rappel sur l'état des dossiers litigieux en cours.

- Dossier qui oppose la commune aux consorts BURATTO et LAYOLE au sujet d'une retenue collinaire

- Recours gracieux urbanisme MATHIOT-LETERRIER

La séance est levée 22h50.